

371539-2026 - Wettbewerb

Belgien – IT-Dienste: Beratung, Software-Entwicklung, Internet und Hilfestellung – Logiciel de comptabilité et gestion financière

OJ S 103/2026 01/06/2026

Auftrags- oder Konzessionsbekanntmachung – Standardregelung - Änderungsbekanntmachung Dienstleistungen

1. Beschaffer

1.1. Beschaffer

Offizielle Bezeichnung: Hydria

E-Mail: raphael.herte@hydria.be

Rechtsform des Erwerbers: Zentrale Regierungsbehörde

Tätigkeit des öffentlichen Auftraggebers: Umweltschutz

2. Verfahren

2.1. Verfahren

Titel: Logiciel de comptabilité et gestion financière

Beschreibung: Logiciel de comptabilité et gestion financière

Kennung des Verfahrens: 9bcfb09b-ca69-4015-8fa3-1aca67851100

Interne Kennung: 2025MP00178_02

Verfahrensart: Verhandlungsverfahren mit vorheriger Veröffentlichung eines Aufrufs zum Wettbewerb/Verhandlungsverfahren

Das Verfahren wird beschleunigt: nein

2.1.1. Zweck

Art des Auftrags: Dienstleistungen

Haupteinstufung (cpv): 72000000 IT-Dienste: Beratung, Software-Entwicklung, Internet und Hilfestellung

2.1.2. Erfüllungsort

Land, Gliederung (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Land: Belgien

2.1.4. Allgemeine Informationen

Rechtsgrundlage:

Richtlinie 2014/24/EU

2.1.6. Ausschlussgründe

Quellen der Ausschlussgründe: Auftragsunterlagen

5. Los

5.1. Los: LOT-0001

Titel: 2025MP00178_02 - 1

Beschreibung: Logiciel de comptabilité et gestion financière

Interne Kennung: 1

5.1.1. Zweck

Art des Auftrags: Dienstleistungen

Haupteinstufung (cpv): 72000000 IT-Dienste: Beratung, Software-Entwicklung, Internet und Hilfestellung

5.1.2. Erfüllungsort

Land, Gliederung (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Land: Belgien

5.1.3. Geschätzte Dauer

Laufzeit: 6 Jahre

5.1.6. Allgemeine Informationen

Vorbehaltene Teilnahme:

Teilnahme ist nicht vorbehalten.

Auftragsvergabeprojekt nicht aus EU-Mitteln finanziert

Die Beschaffung fällt unter das Übereinkommen über das öffentliche Beschaffungswesen: nein

5.1.9. Eignungskriterien

Quellen der Auswahlkriterien: Auftragsunterlagen

Informationen über die zweite Phase eines zweiphasigen Verfahrens:

Das Verfahren wird in mehreren aufeinanderfolgenden Phasen durchgeführt. In jeder Phase können einige Teilnehmer ausgeschlossen werden

5.1.11. Auftragsunterlagen

Internetadresse der Auftragsunterlagen: <https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/17f158c7-ba30-478f-9cba-19174bed5b5b/documents>

Ad-hoc-Kommunikationskanal:

URL: <https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/17f158c7-ba30-478f-9cba-19174bed5b5b/forum>

5.1.12. Bedingungen für die Auftragsvergabe

Bedingungen für die Einreichung:

Elektronische Einreichung: Erforderlich

Adresse für die Einreichung: <https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/17f158c7-ba30-478f-9cba-19174bed5b5b/general>

Sprachen, in denen Angebote oder Teilnahmeanträge eingereicht werden können:

Niederländisch, Französisch

Elektronischer Katalog: Nicht zulässig

Fortgeschrittene oder qualifizierte elektronische Signatur oder Siegel (im Sinne der Verordnung (EU) Nr 910/2014) erforderlich

Frist für den Eingang der Teilnahmeanträge: 11/06/2026 11:00:00 (UTC+02:00)

Osteuropäische Zeit, Mitteleuropäische Sommerzeit

Auftragsbedingungen:

Die Auftragsausführung muss im Rahmen von Programmen für geschützte

Beschäftigungsverhältnisse erfolgen: Nein

Elektronische Rechnungsstellung: Erforderlich

Aufträge werden elektronisch erteilt: nein

Zahlungen werden elektronisch geleistet: ja

5.1.15. Techniken

Rahmenvereinbarung:

Keine Rahmenvereinbarung

Informationen über das dynamische Beschaffungssystem:

Kein dynamisches Beschaffungssystem

5.1.16. Weitere Informationen, Schlichtung und Nachprüfung

Überprüfungsstelle: SPF Stratégie et Appui

Informationen über die Überprüfungsfristen: I. RECOURS DEVANT LE CONSEIL D'ÉTAT I.1. Recours en annulation (artt. 14 et 31 de la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services; art. 14 des lois coordonnées du 12 janvier 1973 sur le Conseil d'État ; arrêté du Régent du 23 août 1948 déterminant la procédure devant la section d'administration du Conseil d'État). La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Conseil d'État. A cet effet, une requête en annulation datée et signée doit être adressée, par lettre recommandée, au Conseil d'État (Rue de la Science, 33 à 1040 Bruxelles) dans les soixante jours à dater du lendemain de l'envoi de la présente notification. La requête doit mentionner, outre les noms, qualité et siège des parties requérantes et adverses, l'objet du recours et un exposé des faits et moyens. Une copie de la décision contestée doit y être jointe. Une copie de la requête doit être adressée en même temps à la partie adverse. I.2. Demande de suspension d'extrême urgence (artt. 15 et 31 de la loi du 17 juin 2013 précitée ; art. 17 des lois coordonnées du 12 janvier 1973 sur le Conseil d'État ; arrêté du Régent du 23 août 1948 déterminant la procédure devant la section d'administration du Conseil d'État ; et arrêté royal du 5 décembre 1991 déterminant la procédure en extrême urgence devant le Conseil d'État). Une demande de suspension de la décision susvisée peut également être introduite devant le Conseil d'État dans un délai de quinze jours à dater du lendemain de l'envoi de la présente notification. La procédure à utiliser pour le recours en suspension est la procédure d'extrême urgence. I.3. Demande de mesures provisoires (artt. 15 et 31 de la loi du 17 juin 2013 précitée ; art. 17 des lois coordonnées du 12 janvier 1973 sur le Conseil d'État ; art. 18 des lois coordonnées du 12 janvier 1973 sur le Conseil d'État). Une demande de mesures provisoires peut être introduite, par lettre recommandée, devant le Conseil d'État, soit avec la demande de suspension, soit avec la demande d'annulation, ou encore séparément (en ce dernier cas, la procédure à utiliser est la procédure d'extrême urgence), et, en tout cas, tant que le juge reste saisi d'une demande d'annulation. Outre les mentions requises pour la requête en annulation ou en suspension, la demande doit contenir une description des mesures provisoires demandées, un exposé des faits établissant que les mesures provisoires sont nécessaires afin de sauvegarder les intérêts de la partie qui les sollicite et, en cas de procédure d'extrême urgence, un exposé des faits justifiant l'extrême urgence. II. RECOURS DEVANT LES JURIDICTIONS ORDINAIRES II.1. Action en dommages et intérêts. (artt. 16 et 31 de la loi du 17 juin 2013 précitée ; Code judiciaire). Une action en dommages et intérêts peut en outre être introduite devant le tribunal de première instance dans un délai de cinq ans à compter de la communication ou de la prise de connaissance de la décision de rejet, selon le cas. Celle-ci est introduite par citation signifiée par huissier de justice. Les articles 702 à 706 du Code judiciaire règlent la forme des citations. L'exploit de citation doit contenir, outre les noms, qualité et siège de la partie requérante et de la partie citée, l'objet et un exposé sommaire des moyens de la demande, l'indication du juge saisi et des lieu, jour et heure de l'audience.

8. Organisationen

8.1. ORG-0001

Offizielle Bezeichnung: Hydria

Registrierungsnummer: 0884649502_5224
Postanschrift: Boulevard de l'Impératrice 17-19
Stadt: Bruxelles
Postleitzahl: 1000
Land, Gliederung (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
Land: Belgien
E-Mail: raphael.herte@hydria.be
Telefon: +32 478652416
Profil des Erwerbers: <https://www.publicprocurement.be/bda?organisationIds=5224&includeOrganisationChildren=true>
Rollen dieser Organisation:
Beschaffer

8.1. ORG-0002

Offizielle Bezeichnung: SPF Stratégie et Appui
Registrierungsnummer: BE001
Postanschrift: Boulevard Simon Bolivar 30 Bte1
Stadt: Bruxelles
Postleitzahl: 1000
Land, Gliederung (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
Land: Belgien
E-Mail: revise@publicprocurement.be
Telefon: +32 2 740 80 00
Internetadresse: <https://bosa.belgium.be>
Rollen dieser Organisation:
TED eSender
Überprüfungsstelle

10. Änderung

Fassung der zu ändernden vorigen Bekanntmachung

:

55e2ec7c-0c62-4590-9c66-f2ba539fa075-01

Hauptgrund für die Änderung

:

Aktualisierte Informationen

Beschreibung

:

1. L'article 5.2.1.1 « Références similaires », Partie I, Titre I, du CSC, qui dispose que : « Le soumissionnaire joint avec sa demande de participation une liste de références similaires, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Seuil d'exigences minimales qui doit impérativement être respecté par les candidats : - 5 références o Portant chacune sur une mission d'implémentation de logiciel de comptabilité et/ou gestion des achats o Dont minimum 5 logiciel de comptabilité et minimum 1 logiciel de gestion des achats o Réalisées entre avril 2022 et avril 2025 ; o toutes références cumulées : pour minimum 35 utilisateurs ; - Dont 3 références réalisées pour des personnes morales de droit public. » est remplacé par : « Le soumissionnaire joint avec sa demande de participation une liste de références similaires, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Seuil d'exigences minimales qui doit impérativement être respecté par les candidats : - 5 références o Portant chacune sur une mission d'implémentation de logiciel de comptabilité et/ou gestion des achats o Dont minimum

5 logiciel de comptabilité et minimum 1 logiciel de gestion des achats o Réalisées entre avril 2022 et avril 2026 inclus ; o toutes références cumulées : pour minimum 35 utilisateurs ; - Dont 3 références réalisées pour des personnes morales de droit public. » 2. Dans la mesure où la tenue d'une démonstration avant le délai de remise des offres pourrait poser difficulté, celle-ci aura bien lieu après le délai de remise des offres, mais dans un délai plus court. Ainsi, l'article 4 « Démonstration », Titre II du CSC, qui dispose : « Après la remise de leurs offres, les soumissionnaires seront invités à effectuer une démonstration des logiciels proposés au siège social d'HYDRIA ou à distance par visio. Hydria indiquera lors de la présentation les fonctionnalités pour lesquelles elle souhaite obtenir une démonstration et de plus amples informations. Cette démonstration sera réalisée en direct avec des données tests (pas de diapositives ou captures d'écran). Elle ne pourra pas être facturée. L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que cette démonstration aura lieu au maximum trois semaines à compter du date limite de remise des offres. » est remplacé par : « Après la remise de leurs offres, les soumissionnaires seront invités à effectuer une démonstration des logiciels proposés au siège social d'HYDRIA ou à distance par visio. Hydria indiquera lors de la présentation les fonctionnalités pour lesquelles elle souhaite obtenir une démonstration et de plus amples informations. Cette démonstration sera réalisée en direct avec des données tests (pas de diapositives ou captures d'écran). Elle ne pourra pas être facturée. L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que cette démonstration aura lieu au maximum deux semaines à compter du date limite de remise des offres. »

10.1. Änderung

Abschnittskennung: LOT-0001

Informationen zur Bekanntmachung

Kennung/Fassung der Bekanntmachung: c80ebfe3-0b92-4b04-8f13-ab2b86cb4a3d - 01

Formulartyp: Wettbewerb

Art der Bekanntmachung: Auftrags- oder Konzessionsbekanntmachung – Standardregelung

Unterart der Bekanntmachung: 16

Datum der Übermittlung der Bekanntmachung: 28/05/2026 00:00:00 (UTC+02:00)

Osteuropäische Zeit, Mitteleuropäische Sommerzeit

Bekanntmachung — eSender-Übermittlungsdatum: 28/05/2026 00:00:00 (UTC+02:00)

Osteuropäische Zeit, Mitteleuropäische Sommerzeit

Sprachen, in denen diese Bekanntmachung offiziell verfügbar ist: Französisch, Niederländisch

Veröffentlichungsnummer der Bekanntmachung: 371539-2026

ABl. S – Nummer der Ausgabe: 103/2026

Datum der Veröffentlichung: 01/06/2026